

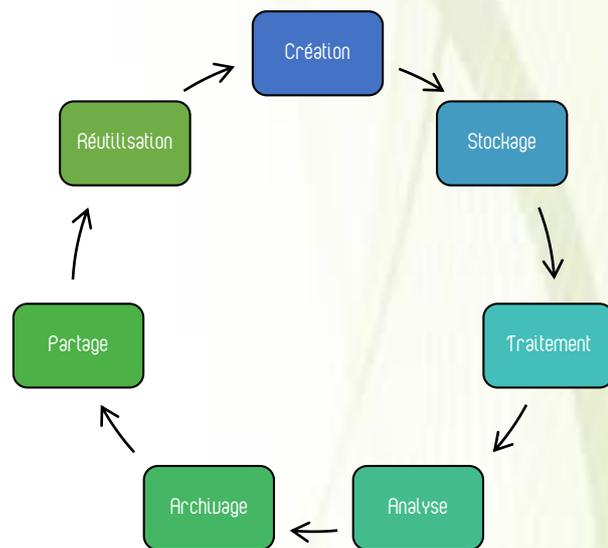
Comment animer un atelier « plan de gestion de données » ?

1. En jeux

Depuis 2019, l'Agence Nationale de la Recherche et l'Union Européenne demandent aux porteur-e-s de projets financés de fournir un plan de gestion de données. De plus en plus de financeurs dans le monde l'exigent (FNS en Suisse, NIH aux Etats-Unis).

Un **plan de gestion de données** (PGD ou Data Management Plan - DMP en anglais) permet de s'interroger sur l'ensemble du cycle de vie des données :

- ↳ Quels types de données vont être produits ?
- ↳ Pour quels usages ?
- ↳ Dans quels formats ? Quelle volumétrie ?
- ↳ Quelles métadonnées vont être utilisées ?
- ↳ Les données seront-elles partagées à l'issue du projet ? etc.



Le PGD est un **document évolutif et collaboratif**. Chaque producteur de données doit être impliqué dans sa rédaction. Il évolue au fil du projet, en fonction des informations et des données récoltées. Pour les lauréats de l'ANR et de la Commission Européenne, une première version est attendue dans les **6 mois** qui suivent le démarrage du projet.

La **version finale est rendue au terme du projet** et, pour les lauréats ANR, elle conditionne le paiement du solde du financement. Depuis le début de l'année 2021, l'ANR relance les porteurs de projet qui n'ont pas remis leur première version et demande, selon la durée du projet, l'envoi d'une version mise à jour **à 24 mois**. L'échéancier précis est donné au chercheur dans l'annexe de la convention attributive.

Les nombreuses questions posées dans le PGD nécessitent l'**aide méthodologique des professionnels de la documentation** (métadonnées, thésaurus, signalement dans des entrepôts...). Avec la généralisation des PGD, il est donc de plus en plus nécessaire de **former** les chercheur-e-s à ces questions. Une possibilité, outre l'accompagnement individuel des porteur-e-s de projets, est d'organiser **des ateliers PGD**, afin de faire progresser de manière efficace les compétences des chercheur-e-s de son établissement en la matière.

2. Exemples de questions de doctorant-e-s et/ou de chercheur-e-s

- Encore une contrainte administrative imposée par les financeurs ?
- Je ne sais pas ce que l'on entend par « données de la recherche ».
- Je suis en doctorat, on ne m'impose pas de faire un PGD.
- Je n'ai pas le temps d'écrire un PGD : puis-je confier cette tâche au personnel administratif ?
- Je fais de la recherche en mathématiques fondamentales, je ne produis aucune donnée donc je ne remplis pas ce document.
- Je gère des projets depuis longtemps, j'ai l'habitude.
- J'ai de nombreux partenaires, notamment industriels, je ne suis pas propriétaire des données.
- Je ne sais pas trop qui est propriétaire des données.
- Le stockage et l'archivage, c'est pareil, non ?
- Le PGD c'est juste des questions d'éthique, non ?
- Je ne peux pas partager mes données, alors pourquoi faire un PGD ?

3. Exemples de réponses que vous pouvez apporter

↳ Il est avant toute chose important d'insister sur l'aide pouvant être apportée par les professionnels de la documentation en la matière.

↳ Le PGD ne doit pas être perçu uniquement comme une contrainte administrative, mais également et surtout comme un outil de pilotage du projet de recherche. Il permet aux chercheurs de se poser dès le départ les bonnes questions sur la gestion de leurs données, de la production jusqu'à la diffusion.

↳ Il est utile **de penser le plus tôt possible** au recrutement éventuel de personnes pour gérer les données, à l'achat de serveurs de stockage, où encore aux métadonnées qui vont servir plus tard à décrire les données du projet. Par exemple, un chercheur qui ne note pas les coordonnées GPS d'un lieu de prélèvement ne pourra pas les ajouter à posteriori.

↳ **L'obligation de fournir un PGD provient des financeurs, mais il ne faut pas attendre d'être financé pour utiliser cet outil.** En effet, il permet d'acquérir une méthodologie et une organisation dans son travail de chercheur. Cela le rend incontournable dans les projets de recherche. Ainsi, il est intéressant d'intégrer le PGD à ses pratiques pour tout projet (financé ou non) et ce dès la thèse.

↳ **Toutes les disciplines sont concernées**, quel que soit le volume des données concerné. Le PGD permet de préciser les contributions de chacun des partenaires et les éventuelles réutilisations et mises à dispositions assez tôt dans le projet.

↳ **Les éléments suivants peuvent être abordés dans un atelier PGD** : les différentes définitions des données de la recherche / le contexte institutionnel / les exigences des financeurs / l'intérêt du PGD / les différents thèmes abordés dans le PGD (aspects scientifiques, juridiques, techniques, managériaux...) / comment les réaliser (modèles, outils d'aide à la rédaction en ligne) / le contexte juridique des projets et des différents partenaires.

4. Exemples de formations existantes

Inist : [Atelier de relecture de Plans de Gestion de Données selon le modèle de l'ANR](#), pour connaître les différentes sections du modèle de PGD de l'ANR ; évaluer le degré d'avancement d'un PGD (valider les réponses complètes et repérer celles à préciser).

Inrae : la classe virtuelle « [Plan de gestion de données – Formation](#) » et son support accessible en ligne : *Rédiger un plan de gestion de données (PGD - DMP)*, DipSO – Pôle Numérique pour la Science, juillet 2020.

MESHs Lille Nord de France : journée de formation au Plan de Gestion de Données, intervention de Marie Puren (LARHRA - Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes), [Créer son plan de gestion des données](#), mars 2021.

Université de Lorraine : l'[Atelier PGD](#) d'1h en ligne comprend une présentation du plan de gestion de données et d'un outil pour le réaliser : DMP OPIDoR (Inist-CNRS).

Université Lyon 1 : destiné en priorité aux chercheur-e-s, [Les ateliers Données de la recherche / Plan de gestion des données](#) visent à présenter les attendus de ce document tout en répondant aux questions concrètes relatives à sa rédaction.

Urfist de Paris : [Pourquoi et comment rédiger un Plan de gestion des données \(PGD ou DMP\)?](#) est un support de formation qui propose des liens utiles pour l'organisation d'une formation PGD.

5. Interlocuteurs et interlocutrices privilégié-e-s

- Les personnels des bibliothèques qui sont souvent impliqués dans les activités transverses (service à la recherche, données, Science Ouverte...)
- Les personnels IST des laboratoires de votre site / des réseaux locaux
- Les responsables de plateformes de données
- Les ingénieur-e-s dans les laboratoires
- La Direction des Services Informatiques
- Les services d'aide au montage de projets
- Les services de valorisation de la recherche
- Les services juridiques
- La-e délégué-e à la protection des données (DPD ou DPO - Data Protection Officer) de l'établissement
- Les services des archives

6. Liens utiles

- Le répertoire [SOS-PGD](#) pour identifier les personnes référentes dans les établissements.
- La plateforme [DMP OPIDoR](#) (Inist-CNRS) pour réaliser des PGD en ligne.
- La plateforme [ARGOS](#) pour réaliser des PGD en ligne, plutôt dans le cadre des projets européens.
- La plateforme anglophone [Data Stewardship Wizard](#) pour réaliser des PGD *machine-actionable* en ligne.